



**PRIX
GÉMEUX
DE LA
RELÈVE**



**Règlements
2022**

ACADÉMIE
CANADIENNE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION

RÈGLEMENTS 2022

Objectifs

L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision a pour mission de reconnaître et promouvoir la créativité des artistes et des artisan.e.s de la télévision, du cinéma et des médias numériques de langue française auprès du public et de l'industrie d'ici et d'ailleurs.

Les prix Gémeaux présentent au public et à l'industrie ce que les membres de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision ont sélectionné comme étant le meilleur diffusé sur nos écrans.

Avec le prix Gémeaux de la relève, l'Académie veut souligner au public et à l'industrie, la créativité de la relève d'ici et ainsi assurer une perspective d'emploi aux nouveaux joueur.se.s du milieu et promouvoir ces talents émergents.

Définition

Prix remis à un.e artiste ou un.e artisan.e débutant sa carrière qui se démarque pour son innovation, sa créativité et son originalité, et ainsi être considéré.e comme une découverte prometteuse pour l'industrie de demain.

Inscription au concours

Documents à fournir

Avant le **jeudi 26 mai 2022**, l'Académie doit avoir reçu le formulaire de mise en candidature dûment rempli par un membre de l'Académie, par un membre du conseil d'administration de l'Académie ou par un membre du comité des prix spéciaux.

Frais d'inscription

Aucun frais d'inscription ne sont exigés.

RÈGLEMENTS 2022

Critères d'admissibilité

Pour être admissible, l'individu.e doit :

- Être un.e artiste ou un.e artisan.e de 35 ans et moins ;
- Être canadien.ne francophone ;
- Être à ses débuts dans l'industrie de la télévision ou des médias numériques ;
- S'être démarqué.e, dans une œuvre télévisuelle ou numérique, entre le 1^{er} mai 2021 et le 30 avril 2022 par son talent, sa créativité, son innovation et son originalité prometteurs.
- Un.e candidat.e ayant déjà remporté ce prix spécial ne peut concourir de nouveau.
- Un.e candidat.e ne peut être finaliste que deux années consécutives.

Évaluation des candidatures

Un jury de professionnel.le.s évaluera les candidatures reçues et sélectionnera cinq (5) finalistes.

Critères d'évaluation

30 pt	Originalité
30 pt	Créativité
30 pt	Innovation
10 pt	Rayonnement

